



## Moto club Saint Mamet CANTAL

2<sup>ème</sup> Edition

09,10 et 11 Mai 2014

Au départ de Saint Mamet La Salvetat

### **PACK SUIVEUR**

Nom et prénom du pilote que vous suivez : .....

#### SUIVEUR ET MOTO

Nom :	Type de Permis :	Marque de la moto :
Prénom :	Délivré le :	Cylindrée : Immatriculation :
Tél :	Numéro :	Compagnie d'assurance : N° de sociétaire :

Le suiveur devra être équipé d'un permis de conduite correspondant à sa cylindrée ainsi qu'une moto immatriculée et assurée.

**Attention :** L'organisation ne couvre pas le suiveur en cas d'incident. C'est sa propre assurance qui sera responsable.

**Verse à cet effet les droits d'engagement de 80 €** (à l'ordre du MC SAINT MAMET) comprenant :

- la possibilité d'emprunter le parcours des 3 Jours du CANTAL. (Le suiveur ne pourra en aucun cas faire les zones et être classé)
- le transport des jerricanes pour les 3 jours.
- le gardiennage de la moto au parc fermé durant les 3 jours.
- Et les 3 repas du midi.

**Le nombre de pack suiveur est limité à 20.**

**ATTENTION : Chèque indépendant des engagements**

**Les chèques ne seront encaissés qu'à compter du 03 Avril 2014.**

A retourner :  
Chez LAFON Alain  
14, Rue Auguste Bancharel  
15000 AURILLAC

Fait à ..... le ..... / ..... / 2014

Signature :